

## Protection juridique (tutelle, curatelle...)

La maladie, le handicap, l'accident peuvent altérer les facultés d'une personne et la rendre incapable de défendre ses intérêts. Le juge peut alors décider d'une mesure de protection juridique par laquelle une autre personne l'aide à protéger ses intérêts. La protection doit être la moins contraignante possible, et en priorité être exercée par la famille. Elle distingue aussi les cas où la personne conserve encore ses facultés, mais est en grande difficulté sociale.

- [Tutelle](#)
- [Curatelle](#)
- [Sauvegarde de justice](#)
- [Habilitation du conjoint](#)
- [Habilitation familiale](#)
- [Mesure d'accompagnement \(Masp ou Maj\)](#)
- [Mandat de protection future](#)

### Questions – Réponses

- [Quel est le coût d'une tutelle ou d'une curatelle ?](#)
- [Comment les proches peuvent-ils contrôler l'action du tuteur ou du curateur ?](#)
- [Tutelle, curatelle, sauvegarde de justice : quelles différences ?](#)
- [Tutelle, curatelle, sauvegarde de justice : comment obtenir le certificat médical ?](#)
- [Qui peut demander la mise sous tutelle, curatelle ou sauvegarde de justice ?](#)
- [Qui peut être nommé tuteur, curateur ou mandataire spécial d'un majeur ?](#)
- [Comment se déroule la procédure de demande de tutelle ou curatelle ou sauvegarde de justice pour un majeur ?](#)
- [Comment établir l'inventaire des biens d'un majeur protégé ?](#)
- [Comment est vérifié le compte de gestion de curatelle ou de tutelle ?](#)
- [Santé d'une personne protégée : quelles sont les règles ?](#)

[Toutes les questions réponses](#)

### Services en ligne

- [Déclaration semestrielle du nombre de mesures judiciaires d'aide à la gestion du budget familial](#)  
Formulaire
- [Demande d'une copie d'un extrait conservé au répertoire civil](#)  
Formulaire
- [Déclaration semestrielle du nombre de mesures de protection des majeurs et de secrétaires spécialisés](#)  
Formulaire
- [Demande d'agrément pour exercer à titre individuel l'activité mandataire judiciaire à la protection des majeurs](#)  
Formulaire
- [Requête au juge des tutelles – Nouvel examen d'une mesure de protection judiciaire d'un majeur](#)  
Formulaire
- [Mandat de protection future](#)  
Formulaire
- [Requête en vue d'une protection juridique d'un majeur \(habilitation familiale ou protection judiciaire\)](#)  
Formulaire
- [Requête au juge des tutelles : demande d'habilitation judiciaire aux fins de représentation du conjoint](#)  
Formulaire
- [Mesure de protection : compte de gestion annuel tutelle des mineurs – Administration légale](#)  
Formulaire



Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : [04 67 07 73 00](tel:0467077300)